



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2026/02/24/2 portant sur

**La demande de financement auprès de Bpifrance  
dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt**

**« Incubation 5 French Tech Tremplin »**

*Consultation électronique de l'Assemblée Générale des 23 & 24 février 2026*

### VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***39 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

### NON VOTANTS

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



## VUS

- ▶ L'article L.712-1 du Code de commerce ;
- ▶ L'article 43 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'annexe 9 du Règlement Intérieur de la CCINCA relative aux délégations de pouvoirs de l'Assemblée Générale au Bureau.

## EXPOSE PREALABLE

Le programme French Tech Tremplin - Incubation s'adresse à des start-ups innovantes déjà créées souhaitant accélérer leur développement. Les start-ups intégrant le programme doivent développer des solutions s'appuyant sur une innovation liée au produit, au procédé, au service, et présentant une dimension technologique majeure. La Mission French Tech leur octroie une aide financière sous forme de subvention permettant de soutenir leur développement R&D et prend en charge une année d'incubation au sein d'un incubateur labellisé FTTI qui les accompagne de manière intensive via des formations collectives, individuelles et de la mise en réseau.

Le consortium rassemblant la CCI Nice Côte d'Azur (chef de file), Toulon Var Technologies Innovation et l'Incubateur Provence-Côte d'Azur, dépose une candidature afin d'être référencé et identifié comme consortium d'incubateur/accélérateur afin d'apporter un soutien en compétences aux lauréats du programme French Tech Tremplin sur les départements des Alpes-Maritimes et du Var pour les années 2026-2027.

Chacun des membres du consortium est opérateur d'un programme d'incubation pour les projets lauréats FTT qui lui seront affectés individuellement, pour une période d'incubation allant du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027.

Toulon Var Technologies Innovation accueillera 3 start-ups, l'Incubateur Provence-Côte d'Azur accueillera 4 start-ups, et Les DéCCIdeuses accueillera 2 start-ups, pour un total de 9 start-ups accueillies au sein du consortium pour une durée de 12 mois.

## Budget

Le budget global du projet est de **108 000 €HT** avec un taux de financement fixé à 100%.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

|                                                                            |                    |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Frais d'hébergement, de communication, de gestion du chef de file (CCINCA) | 34 955 €HT         |
| Frais d'hébergement du consortium                                          | 73 045 €HT         |
| <hr/>                                                                      |                    |
| <b>Budget global</b>                                                       | <b>108 000€ HT</b> |

Les dépenses de l'opération seront prévues au budget rectifié 2025-2026 de la CCI Nice Côte d'Azur.



## CONSIDERANT

- ✍ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✍ Que le projet « Incubation 5 French Tech Tremplin » entre dans la stratégie de la Direction Appui aux Entreprises et Territoires et permet à l'incubateur de la CCINCA « Les DéCCIdeuses » de poursuivre sa mission d'accompagnement des dirigeantes d'entreprises innovantes du territoire ;
- ✍ Que ce projet vise à :
  - 1) Financer l'incubation de nouvelles startups technologiques à potentiel au sein des DéCCIdeuses
  - 2) Donner de la visibilité à l'incubateur Les DéCCIdeuses, tant par le renforcement de ses liens avec l'écosystème régional qu'au niveau national via la French Tech.
- ✍ Que si, conformément aux dispositions de l'annexe 9 du Règlement Intérieur de la CCINCA, le Bureau a délégué de l'Assemblée générale pour toute décision au stade du dépôt d'un dossier de demande de subvention, (...) concernant l'engagement de la CCI Nice Côte d'Azur à cofinancer le projet et/ou les actions pour lesquelles la subvention ou le cofinancement demandés (...) ne couvre pas l'intégralité dudit projet, l'article 43 du Règlement Intérieur de la CCINCA dispose que l'Assemblée Générale conserve son pouvoir d'évocation sur les attributions qui font l'objet d'une délégation de compétence et peut à tout moment la reprendre pour débattre et décider dans le champ d'attribution délégué ;
- ✍ Que dès lors, si le Bureau a été informé de cette demande lors de sa séance du 09 février 2026, il revient à l'Assemblée Générale de délibérer sur cette dernière.

## LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** le dépôt de la demande de financement auprès de Bpifrance pour un montant de 108 000€ HT ;
- **VALIDENT** les budgets de l'opération tels que présentés en exposé préalable ;
- **AUTORISENT** le pilote du projet, **Peggy MISIRACA-TEYCHENE, Directrice Appui aux Entreprises et Territoires**, d'agir en tant qu'interlocuteur référent auprès du service instructeur ;
- **AUTORISENT** le Président, le Directeur Général ou toute autre personne déléguée de signer tout document nécessaire au dépôt et à l'instruction du dossier en objet et, le cas échéant, la convention d'attribution de financements correspondante, ses éventuels avenants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : **61**                      Nombre de départs : **0**  
Nombre de participants au vote : **39** (quorum : 31, atteint)  
Nombre de votes exprimés : **39**

---

Abstention : **1**      Contre : **0**      Pour : **38**

Nice, le 24 février 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO